

## ATTENTION À LA SORTIE DE ROUTE !

Les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT et FO sont signataires de la nouvelle convention nationale de la métallurgie qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Cette nouvelle convention impose une classification bien différente de l'actuelle en vigueur, reposant sur des règles décrites dans la convention elle-même et déclinées dans un guide paritaire.

### ACCORD DE MÉTHODE

La plupart des entreprises de l'UIMM ont négocié un accord de méthode, avec l'objectif d'établir une feuille de route partagée entre directions et organisations syndicales pour la mise en œuvre de cette classification.

Dès 2021, la CFE-CGC ArianeGroup demande l'ouverture de la négociation de cet accord de méthode. La Direction nous répond : "nous avons le temps !" Dont acte !

En septembre 2022, la Direction lance la négociation d'un accord de méthode en affichant sa volonté de ne pas suivre les préconisations méthodologiques proposées par l'UIMM.

Cette volonté a eu pour conséquence d'imposer un planning complètement incohérent et dangereux !

**À savoir : proposer les fiches d'emplois et cotations associées fin septembre 2023...à seulement quelques mois de sa mise en application.** (L'UIMM préconisant de délivrer en premier lieu la fiche d'emploi en laissant un temps de retour de la part des salariés pour ensuite, délivrer la cotation dans un second temps.)

**Pour la CFE-CGC, c'est tout simplement inacceptable et surtout totalement déplacé car les salariés n'auraient que quelques semaines pour échanger sur leur fiche d'emploi et, le cas échéant, la revoir.**

Cette proposition nous faisait également craindre une standardisation qui aurait pour effet que les fiches d'emploi risquent d'être bien différentes des activités quotidiennes réalisées par les salariés, avec les conséquences de classification associées !

**La Direction a justifié sa proposition par :**

- un manque de moyens,
- Un manque de temps : il lui suffisait de démarrer plus tôt comme conseillé en 2021.

**Par conséquent, la CFE-CGC n'a pas signé cet accord de méthode.**

La Direction déroule son plan comme elle l'avait prévu, mais sans l'aval d'aucune organisation syndicale.

**Aujourd'hui, la CFE-CGC émet ses plus vives inquiétudes corroborés par des retours terrain montrant que les difficultés envisagées se confirment. Une fois encore, nous aurions aimé nous tromper !**

### DES INQUIÉTUDES CONFIRMÉES

La Direction s'est donc lancée seule dans une voie prétendument simplificatrice, pour ne pas dire caricaturale, coincée par les délais et la complexité de la tâche.

À ce jour, sur les 30 grandes entreprises concernées par cette nouvelle classification, une dizaine se trouve être « dans le viseur de l'UIMM », pour leur prise de retard dans le déploiement.

La Direction espère être à l'heure au rendez-vous du 1er janvier 2024, mais avec un tel retard au démarrage du projet, décrié par la CFE-CGC, et une économie de moyens tout aussi discutable nous en doutons, sauf à « couper des virages ».

## DES HIÉRARCHIES CONTRAINTES

**Le nouveau système de classification est un changement de paradigme.**

**Pour la CFE-CGC, un tel changement :**

- se prépare,
- nécessite un dialogue, échanges itératifs et constructifs,

afin que chacun puisse s'approprier les nouveaux concepts de la convention collective de la métallurgie.

Le planning contraint d'ArianeGroup impose que le changement va (encore) s'opérer en rupture, laissant peu de place au réel accompagnement et au dialogue. Nous le regrettons pour tous les salariés.

**Pour la CFE-CGC, les inquiétudes vont vers les managers** qui vont se retrouver à devoir classer leurs collaborateurs dans un nombre réduit d'emplois, sans forcément avoir beaucoup participé à l'élaboration des fiches y afférent.

**Comment ces managers vont-ils pouvoir se justifier auprès de leurs collaborateurs ?**

**Comment vont-ils gérer les incompréhensions générées ?**

**Il ne faut pas les discréditer !**

Selon nos retours de terrain, il y a fort à parier que le nombre de mécontents sera bien supérieur à celui des satisfaits.

**La Direction assumera ainsi seule le probable échec de cette tentative de raccourci, avec toutes ses conséquences. A vouloir couper le virage... Attention à la sortie de route !**

## POUR DÉCOUVRIR ET APPROFONDIR

Lors du CSEC du 2 mars, la CFE-CGC a émis une demande de présentation quant à l'état d'avancement du projet, pour comprendre comment la Direction souhaite déployer cette nouvelle classification. La présentation devrait avoir lieu du prochain CSEC.

**La CFE-CGC ArianeGroup est présente pour accompagner tous les salariés dans cette période.**

**Les élus et mandatés ont suivi un parcours leur assurant une expertise sur ce sujet.**

**Sur chacun des établissements, un mandaté CFE-CGC disposera d'une certification officielle de quotateur délivrée par l'UIMM.**

**La CFE-CGC est ainsi préparée à accompagner ses adhérents et les salariés.**

**Pour en savoir plus ou évoquer vos questionnements, rapprochez-vous de vos élus et représentants CFE-CGC. Ils sont à votre disposition.**

# ArianeGroup

#MAC2023

#NEVALTE



**TÉLÉCHARGEZ NOTRE  
APPLICATION MOBILE**



# CFE-CGC